



Willy BORSUS

Vice-Président du Gouvernement de Wallonie

Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Dossier de presse

Reconversion des sites industriels d'ArcelorMittal à Liège : Livraison du Master plan de redéploiement

3 septembre 2021

En décembre 2020, une équipe pluridisciplinaire emmenée par le bureau urbaniste et paysager Agence TER s'est vue confier la construction d'un Master plan, une feuille de route à long terme pour le redéploiement des sites d'ArcelorMittal à Liège. Ce Master plan est aujourd'hui livré à la Wallonie. Il s'agit de redévelopper prioritairement de l'activité économique en diversifiant les secteurs d'activité tout en inscrivant ces reconversions dans une vision résolument moderne prônant une qualité urbanistique et paysagère.

Willy BORSUS, Ministre de l'Aménagement du Territoire : *« C'est une étape décisive qui est franchie aujourd'hui pour rencontrer notre objectif ambitieux de réhabiliter par an 100 hectares de friches industrielles. Il est capital de ramener de l'activité économique sur ces sites liégeois, témoins du passé industriel de la Wallonie. C'est un tournant pour la région liégeoise qui confirme que nous avons (et nous allons) enfin faire bouger les lignes. »*

1. Le contexte

Le 30 avril 2020, le Gouvernement wallon a mandaté la SOGEPa pour négocier l'acquisition et reconvertir les sites d'ArcelorMittal dans le bassin liégeois, mais aussi de Carsid – dit de la Porte Ouest – à Charleroi. La mission confiée à la SOGEPa concerne également la reconversion du site d'ArcelorMittal à Marchin ainsi que l'étude de la reconversion du site de Duferco à La Louvière, qui sont les prochaines étapes dans la mise en œuvre de la décision du Gouvernement wallon.

Ces projets rencontrent l'objectif ambitieux du Gouvernement de reconverter 100 hectares de friches industrielles par an. La Wallonie connaît en effet une situation de pénurie de terrains, spécifiquement destinés aux grands projets industriels tandis qu'il s'agit aussi de ne plus grignoter de terres agricoles et, bien entendu, d'œuvrer dans un souci de valorisation environnementale.

À Liège, les sites d'ArcelorMittal représentent ensemble un potentiel de 282 hectares à redéployer. La surface est répartie entre la friche de Chertal, la plus vaste (180 ha) et trois autres terrains situés à Seraing : le site du Haut Fourneau 6 (HF6), Haut Fourneau B (HFB) et de la Cokerie d'Ougrée couvrant chacun une surface de 34 ha. À l'instar de celui mené à Carsid (Charleroi), le projet de redéploiement des sites d'ArcelorMittal du bassin liégeois est essentiel pour l'économie wallonne. Il vise à redévelopper de l'activité économique sur des terrains stratégiques. Ces lieux sont en effet localisés à des endroits stratégiques, à la fois par leur proximité avec la métropole, mais aussi par leur proximité avec des infrastructures de transport variées (voies ferrées, voies d'eau, nœuds routiers).

Les ambitions élevées de la Région pour ces territoires ont conduit à la désignation en décembre 2020 de prestataires chargés de traduire les visions d'avenir pour ces sites à travers d'audacieux Master plans. En région liégeoise, c'est l'Agence TER associée à une équipe multidisciplinaire (Idea Consult pour la partie économique, Baumans Deffet pour l'architecture et l'urbanisme, Indigo pour les aspects énergie et mobilité et Ekladonia pour la partie environnement et biodiversité) qui a été désignée au terme d'une procédure d'appel d'offres transparente et sur recommandation d'un jury d'experts.

Ce Master plan a été réalisé en un temps particulièrement court – six mois – et ses conclusions sont basées sur un véritable processus de co-construction, une dynamique collaborative menée entre les différents niveaux de pouvoir et les parties prenantes qui a permis de faire émerger l'innovation en matière d'implantation de nouvelles activités industrielles, d'économie circulaire, de développement d'écosystèmes complémentaires et à haute valeur ajoutée, de valorisation et de développement des compétences locales, d'urbanisation et de distribution de fonctions, de qualité de vie, de mobilité, d'environnement, de renaturation et de biodiversité

La livraison du Master plan relatif aux sites liégeois constitue l'aboutissement de la première étape du redéploiement. Cette étude fixe en effet les lignes directrices de la reconversion. Viennent ensuite les étapes de déconstruction, assainissement et redéploiement d'activité économique, en parallèle à la négociation d'acquisition des sites.

2. Un Master plan, c'est quoi ?

Le Master plan a pour objectif de projeter un idéal afin de fixer un cadre dans lequel les projets de reconversion des sites doivent être menés. En effet, à ce stade du processus, plusieurs sujets qui ont un impact important sur la reconversion présentent encore de nombreuses inconnues, dont essentiellement la pollution des sols et de la nappe. Dans l'attente d'analyses et d'informations plus précises, le travail effectué doit donc être considéré comme une projection hypothétique.

Cette projection comporte la définition d'un projet économique à haute valeur ajoutée assurant le développement d'activités génératrices d'emplois pour la vallée sidérurgique liégeoise et est accompagné d'une stratégie urbaine, paysagère, architecturale et environnementale qui dessine une figure territoriale, portée par l'ambition de mener un développement économique et industriel compatible avec les idéaux de la ville d'aujourd'hui.

Le Master plan n'a pas pour vocation d'être le plan d'aménagement final des sites mais de faire converger l'ensemble des enjeux territoriaux et locaux vers un projet opérationnel à développer dans le futur.

3. La méthodologie

La mission s'est déroulée en **trois phases** : le diagnostic, les ateliers et entretiens, et le plan d'action.

Elle a débuté par le **diagnostic** visant à établir une propre vision sur les quatre sites concernés et le territoire, à travers un travail de terrain, et au départ d'une récolte et d'une synthèse de l'ensemble des études et données mises à disposition.

Cela a conduit le consortium à formuler une première vision sur la nature des sites, leurs potentialités, leur configuration existante, leurs contraintes, mais aussi des premières pistes pour penser leur aménagement, leur reconnexion à la ville, et les identités qui, à terme, pourraient constituer de vrais potentiels d'attractivité. Par ailleurs, des entretiens bilatéraux avec les parties prenantes économiques à l'élaboration du Master plan (acteurs économiques locaux et régionaux) ont été réalisés pour qualifier leur activité, leurs interactions, leurs ambitions et, le cas échéant, leurs besoins, ainsi que pour identifier les convergences et les divergences autour des sites. Cette phase a débouché sur la réalisation d'une carte d'identité de chaque site.

Lors de la **seconde phase**, différentes rencontres ont été organisées afin d'alimenter le bureau d'étude avec les informations nécessaires. Des rencontres se sont effectuées de manière collective au travers de groupes de travail dédiés réunissant acteurs locaux et régionaux. Une large mobilisation de multiples parties prenantes directes ou indirectes du projet a été effectuée afin de disposer des informations nécessaires pour supporter une réflexion exhaustive et inclusive. C'est au total plus d'une centaine d'acteurs qui ont été mobilisés. Certaines rencontres se sont aussi effectuées dans un format bilatéral notamment avec les entreprises actives aux alentours du site, les syndicats, les acteurs économiques, les pouvoirs locaux, les administrations, etc.

Ce processus mobilisateur a permis notamment de qualifier les besoins des entreprises et de les confronter aux atouts et contraintes des sites afin d'ébaucher des premiers scénarios de spécialisation et d'aménagement des sites. Cela a également permis de confirmer ou de préciser l'opportunité des leviers économiques à mettre en place sur chacun des sites, ainsi que de projeter une plus grande diversité de programmes et d'opportunités.

La **troisième phase** a consisté en l'établissement d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Master plan. Ce plan d'action comprend une approche financière et juridique, et a permis de réaliser des derniers arbitrages et de proposer une planification des actions à entreprendre, à court, moyen et long terme.

4. Le Master plan, concrètement

4.1. Approche et enjeux

La volonté de réaliser un Master plan pour ces quatre sites situés en région liégeoise traduit les ambitions que le Gouvernement wallon nourrit à leur égard. En effet, ces friches, à la puissance visuelle et symbolique forte, sont profondément ancrées dans l'histoire sociale et économique, mais aussi

urbaine et paysagère du bassin liégeois. Aujourd'hui, symboliquement, ils représentent aussi des stigmates, des marques d'autant plus visibles qu'elles sont situées au cœur ou à proximité de la ville. Le Master plan a pour ambition de les cicatriser en optant prioritairement pour une cicatrisation économique, avec la volonté de retrouver de l'activité et des emplois. Car l'économie est inscrite au plus profond de l'ADN de la métropole liégeoise et est la priorité de l'exercice.

En sus de cette priorité, la vision stratégique s'inscrit dans une approche plus large intégrant notamment les aspects de la mobilité, l'environnement, la biodiversité, le patrimoine, le paysage, etc., qui adopte une vision de développement globale plutôt qu'une approche cloisonnée. Le Master plan a été construit pour tenir compte de cette diversité de thématiques et d'enjeux, qui contribuent à accroître l'attractivité de ces territoires au service d'une économie intelligente et circulaire.

4.2. L'approche économique

L'analyse économique réalisée dans le cadre de l'élaboration du Master plan a retenu **quatre axes stratégiques et deux axes fondamentaux** pour le redéploiement économique des sites industriels de Liège. Les quatre axes stratégiques constituent des thématiques économiques sur lesquelles les projets économiques pourraient être déployés avec des perspectives à long terme en matière d'activité et d'emploi. Les deux axes fondamentaux devraient, eux, venir en support des activités déployées tout en renforçant les écosystèmes existants.

4.2.1. Les axes stratégiques identifiés

L'objectif et l'ambition du Master plan étaient d'identifier des axes économiques à haute valeur ajoutée permettant le développement d'activités génératrices d'emploi pour la vallée sidérurgique liégeoise. Ce Master plan est accompagné d'une stratégie urbaine, paysagère, architecturale et environnementale qui dessine une figure territoriale, portée par l'ambition de mener un développement économique et industriel compatible avec les idéaux de la ville d'aujourd'hui. Le Master plan n'a pas pour vocation d'être le plan d'aménagement final des sites, mais de faire converger l'ensemble des enjeux territoriaux et locaux vers un projet opérationnel à développer dans le futur.

4.2.1.1. L'économie circulaire

Au printemps 2020, l'Union européenne a adopté un plan d'action pour l'économie circulaire qui vise une utilisation plus efficace des matières premières. Ce plan vise à réduire significativement les émissions du secteur. Dans ce contexte, l'économie circulaire est apparue comme un axe stratégique à déployer sur les sites concernés par le Master plan. Le secteur du recyclage est une force spécifiquement wallonne dont une partie importante est implantée en région liégeoise. Le gisement de déchets industriels y est considérable. Le développement de cette filière bénéficierait à l'autonomie de la Région tandis qu'elle permettrait aussi de créer de nouvelles opportunités de marché.

Si on l'inscrit dans le contexte économique local, cette filière pourrait, par exemple, venir soutenir l'activité métallurgique qui reste une activité forte du bassin liégeois. Les perspectives de développement et d'innovations sont nombreuses et c'est d'ailleurs pour cela que le Gouvernement wallon a décidé dans le cadre du plan de relance d'allouer à ce une enveloppe de 60 millions d'euros à investir sur 6 ans, notamment dans les projets pilotes porteur de sens.

4.2.1.2. Les Énergies renouvelables et l'hydrogène

Le développement et la maîtrise des énergies renouvelables et décarbonées apparaît aussi clairement comme l'un des grands enjeux de demain. Cet axe stratégique s'inscrit d'ailleurs dans des objectifs européens clairement prioritaires et qui reposent sur trois piliers : un système d'énergie circulaire qui privilégie les sources locales et la valorisation de chaleur résiduelle, un recours plus large à l'électricité d'origine renouvelable (bâtiments, transports ou industrie) et, enfin, une production et une utilisation croissante des combustibles plus propres comme l'hydrogène, les biocarburants, le biogaz, etc. Pour les imposer plus rapidement, l'Europe prévoit différentes phases d'accompagnement des acteurs européens dans le développement de ces filières énergétiques.

La Wallonie a aussi fait du développement des énergies renouvelables une priorité afin qu'elles puissent intégrer le plus rapidement possible les chaînes de valeurs industrielles. Dans ce cadre, les sites liégeois pourraient aussi potentiellement accueillir des activités économiques dédiées à ces filières dont les retombées pourraient renforcer une multitude de secteurs comme les transports, mais aussi l'éco-construction, la chimie verte, la logistique, etc.

Des acteurs industriels forts sont déjà présents en région liégeoise et très bien positionnés sur l'intégration énergétique, la flexibilité énergétique ou sur la production d'hydrogène. La région liégeoise compte 250 entreprises actives dans les énergies vertes et celles-ci pèsent déjà pour 7.800 emplois. Le développement d'un pôle dédié contribuerait encore à renforcer cet écosystème naissant et promis à un bel avenir ; selon l'Union Européenne, le déploiement de la filière hydrogène va s'étendre au moins jusque 2050. La production d'hydrogène a notamment été identifiée comme une activité économique potentielle qui pourrait trouver une place de choix sur les sites, une industrie qui pourrait avoir rapidement un rayonnement à grande échelle. Elle pourrait en effet alimenter de nombreux besoins ou opportunités tels que la mobilité (camions ou transport maritime dans un premier temps), l'industrie chimique, la production d'équipements (pile à combustible, échanges de chaleur, etc.) ou les besoins industriels ou domestiques d'énergie (par exemple en injectant l'H2 directement dans le réseau gazier).

4.2.1.3. Acier et industries décarbonés

L'Europe est très attentive à la décarbonation – autrement à la réduction de l'empreinte CO2 – de l'industrie et particulièrement à celle de l'industrie de l'acier qui fait partie des 14 écosystèmes prioritaires identifiés. D'ici quelques années, l'Europe prévoit par ailleurs de mettre en œuvre un puissant mécanisme de taxation des émissions de dioxyde de carbone sur les produits, une imposition qui s'appliquera également aux aciers, y compris ceux qui seront importés. Ce système fiscal forcera plus que probablement la ré-internalisation d'une grande partie de la production de l'acier sur le territoire européen.

La Wallonie s'est inscrite dans cette priorité européenne. Bien que l'activité sidérurgique ne fasse pas à proprement parler partie des Domaines d'Innovation Stratégique régionaux (DIS), elle pourrait être mise en lien avec la production et la gestion de l'hydrogène pour faire émerger une industrie de l'acier décarboné tandis qu'elle pourrait aussi s'appuyer sur les projets d'économie circulaire principalement axés sur la circularisation des matériaux géo sourcés. L'acier est en effet un matériau recyclable à l'infini, ce qui laisse présager de belles perspectives d'innovations. L'acier n'est qu'un exemple au départ des forces liégeoises, mais c'est bien à l'industrie dans son ensemble que doit être élargi le principe de décarbonation. On pourrait imaginer, pour citer un autre exemple, des solutions de captation carbone pour une cimenterie.

L'histoire de la région et l'activité sidérurgique importante qui perdure encore aujourd'hui font du bassin liégeois un creuset idéal pour réinventer l'aciérie du futur, celle qui sera totalement neutre en carbone. De ce fait, les projets économiques qui s'appuient sur les expertises sidérurgiques locales pour réinventer la production d'acier de manière décarbonée pourraient être prioritaires sur les sites.

4.2.1.4. La filière bois

Une autre filière éventuelle identifiée est celle du bois. Certes, elle possède un potentiel de transversalité moindre que celles citées précédemment, mais la filière bois reste malgré tout une macro-filière qui englobe une chaîne d'acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent ou valorisent le bois (en le brûlant notamment), de la source (forêt, bocage, etc.) à l'utilisateur final ou à la fin de vie de l'objet. Dès lors, à travers la recherche sur les matériaux, la production d'énergie renouvelable, les enjeux climatiques et la biodiversité, cette filière joue un rôle important soutenant les objectifs européens du Green Deal.

Au niveau wallon par exemple, cette filière pourrait venir en appui du Domaine d'Innovation Stratégique « systèmes énergétiques et habitats durables » qui inclut des solutions nouvelles pour l'habitat du futur. Il se base sur les opportunités liées au développement de nouvelles énergies et de nouveaux matériaux isolants et/ou capteurs d'énergie (y compris la valorisation énergétique de la biomasse), ainsi que sur l'application de concepts innovants en génie civil, architecture et urbanisme. La politique d'innovation peut donc y jouer un rôle-clé en favorisant l'apparition de solutions innovantes et valorisables sur les marchés internationaux. Liège constitue l'agglomération régionale la plus importante et la plus proche du bassin de production et des massifs forestiers. Pouvoir y implanter un écosystème qui couvrirait la recherche sur les matériaux, la production de pièces de bois (à destination de la construction par exemple) ou de valorisation des déchets (production de pellets par exemple) ferait donc aussi sens.

4.2.2. Les axes « supports »

4.2.2.1 La logistique

Liège se situe à un carrefour logistique stratégique à l'échelle de la province, de la région, du pays, mais également plus largement à une échelle européenne. Son réseau efficace d'infrastructures renforce cette position centrale. Le port de Liège est ainsi le troisième port d'Europe et le premier port intérieur belge tandis que l'aéroport est le sixième aéroport cargo d'Europe. Le réseau ferroviaire belge est pour sa part le quatrième plus dense du monde et le réseau autoroutier est le plus dense d'Europe. Toutes ses caractéristiques font de Liège un lieu au fort potentiel multimodal capable de combiner routes, voies fluviales, ferroviaire et aéronautique. Les activités logistiques restent une piste potentielle pour certains des sites en reconversion de la région liégeoise, mais dans une approche où l'on repositionnerait les logisticiens dans une fonction de support des activités industrielles productrices implantées sur les sites. Cette conception permettrait en effet d'optimiser les surfaces consommées et d'augmenter le nombre d'emplois pouvant s'y rattacher ainsi que d'ancrer les activités sur Liège. En d'autres termes, l'implantation d'acteurs logistiques devrait s'inscrire dans une complémentarité des activités industrielles productrices identifiées dans les quatre premiers axes.

4.2.2.2. Industries culturelles et créatives

Les Industries Culturelles et Créatives sont des industries qui touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Le terme

« Industries Créatives » est en réalité un vaste ensemble d'activités qui regroupe ainsi la publicité, l'architecture, la mode, l'artisanat, la communication, les arts du spectacle, la bijouterie, la photographie, le design, les multimédias, etc. Les industries créatives apparaissent dès lors comme des outils de gestion et de communication de l'identité d'un pays, d'une région ou d'une ville, ce qui les connecte de facto économiquement au secteur du tourisme, des galeries d'art, des musées, du patrimoine, de l'artisanat et les métiers d'art, des Technologies de l'Information et de la Communication, des antiquités, etc.

L'intégration d'Industries Culturelles et Créatives sur les sites liégeois présenterait plusieurs avantages : elle participerait à la fois à l'enrichissement de l'offre touristique de Liège, mais aussi à la valorisation de ces territoires auprès des entreprises qui s'y implantent et des habitants qui vivent ces sites au quotidien. Le tourisme d'entreprise – qui désigne les activités de visites d'entreprises (et éventuellement de vente en direct) par un public de touristes – présente également un fort potentiel de développement. Le secteur touristique est un secteur économique à part entière, reconnu et soutenu au niveau régional. Depuis la crise du coronavirus, il semble connaître une nouvelle période de croissance avec le développement d'un tourisme de proximité. L'Union européenne soutient elle-même financièrement ce secteur afin qu'il constitue un facteur clé de développement urbain et participe à l'économie du secteur touristique. C'est autant d'opportunités qui pourraient donc aussi être saisies.

4.3. L'approche urbanistique et territoriale

L'approche urbanistique qui a prévalu pour ces sites est globale et elle prend en considération toute une série de thématiques qui se connectent tout naturellement aux besoins économiques. C'est le cas de la mobilité, mais aussi l'environnement, de la biodiversité et du paysage. Le Master plan a été précisément imaginé pour dégager une trame paysagère structurante au sein de chacun des sites. Car la conception d'espaces de qualité constitue aujourd'hui un impératif, ceux-ci venant renforcer l'attractivité au bénéfice des activités économiques qui seront déployées.

Chaque transformation a dès lors été pensée comme une transformation de qualité. Dans cette optique, au sein de chaque site, une complémentarité et un équilibre a systématiquement été recherché entre une face « A », économique, et une face « B » dédiée à la nature et à la qualité de l'environnement.

La préfiguration d'un parc des rives de Meuse agit comme un véritable poumon, remplissant des fonctionnalités climatiques et écologiques des sites tandis que les promenades imaginées permettent à nouveau de traverser ces terrains et de les réintégrer au quotidien de la ville. Le Master plan présente aussi des possibilités d'exploiter des symboles du passé. Il est toutefois encore trop tôt pour déterminer ce qui pourrait ou pas être conservé. Quoi qu'il en soit, une première liste des bâtiments « capables » (capables de nouvelles fonctionnalités) a été dressée, au sein de laquelle il sera nécessaire à terme d'opérer des choix en fonction de critères objectivables et quantifiables (état sanitaire, stabilité, fonctionnalité, coût, attractivité, etc.).

Le Master plan propose aussi un canevas architectural qui joue la carte de la souplesse et de l'adaptabilité. En effet, une trame bâtie régulière permet l'insertion d'une grande diversité de programmes et d'activités. En clair, le Master plan privilégie l'agilité, mais aussi l'intelligence climatique avec, par exemple, pour les bâtiments situés dans les zones d'alea des modèles « dry-proof » qui pourront les mettre à l'abri des risques climatiques. Chaque site prescrit son rapport aux volumes bâtis, gabarits, hauteurs, inscriptions topographiques, en fonction du contexte qui l'occupe afin de converger vers une harmonie et une homogénéité paysagère.

Enfin, le Master plan propose aussi un remaillage des axes de desserte des sites en y ajoutant la mobilité douce. Le document hiérarchise et distingue ainsi les axes de grands gabarits, qui forment la desserte primaire des sites, souvent appuyés par les dynamiques existantes. Ces grandes dessertes sont ensuite complétées par une maille qui structure le site et organise les îlots. Tourné vers l'avenir, le Master plan propose de favoriser une approche tri modale avec le développement de mobilités alternatives fluviales et ferrées qui complètent l'approche routière.

4.4. L'approche environnementale et climatique

Les événements climatiques de juillet dernier sont venus dramatiquement nous rappeler que notre région ne serait pas épargnée par les effets du changement climatique. L'aménagement du territoire doit désormais composer avec une incertitude beaucoup plus importante en matière de climat. Ceci suppose d'anticiper des événements extrêmes afin de réduire l'exposition des personnes et des entreprises ainsi de permettre le fonctionnement des systèmes urbains en conditions de crise.

Dans cet exercice d'élaboration du Master Plan des sites sidérurgiques liégeois, le risque climatique a rapidement été identifié comme un enjeu majeur. Deux types de risques ont principalement été ciblés à cette occasion : le risque accru d'inondation et les vagues de chaleur.

Ces deux risques avaient fait l'objet de modélisations détaillées dans le cadre d'études menées par l'Université de Liège. Le Master Plan s'est appuyé sur ces études préalables pour proposer des solutions adaptées à chacun des quatre sites à l'étude.

En l'occurrence, une place importante est laissée à la nature dans le cadre du projet. Il est ainsi prévu de réserver une proportion importante d'espaces naturels au sein des sites. Ceci correspond à une amélioration notable par rapport à la situation actuelle. Cette stratégie repose sur la valorisation des espaces verts existants et une renaturation à large échelle des sites concernés.

Cette infrastructure verte doit permettre de maintenir une perméabilité des sols vivants et fertiles. Elle offre une plus grande capacité de rétention et d'infiltration des eaux de pluies que des surfaces minéralisées. La mise en place de corridors végétalisés entre les coteaux et la Meuse offre autant de voies d'écoulement préférentielles des eaux, limitant ainsi l'exposition des zones bâties.

Cette approche doit aussi permettre de lutter contre les îlots de chaleurs. Il est aujourd'hui acquis que la végétation réduit les températures d'air et de surface en raison du mécanisme d'évapotranspiration. Les corridors végétalisés ainsi que l'aménagement des franges végétales en bordure de sites ainsi que le long de la Meuse constituent autant d'îlots de fraîcheur pour les habitants vivant à proximité. Ces bénéfices liés à la nature en ville sont essentiels pour les populations défavorisées qui vivent dans des logements moins isolés sans accès à un jardin privatif.

L'ensemble du Master Plan s'appuie sur les principes mis en œuvre aux Pays-Bas et en Flandre dans le cadre de la politique dite « *room for the river* » et où une frange de sols végétalisés et perméables est aménagée tout au long des voies d'eau. Ceci permet de répondre à deux grands objectifs : réduire l'exposition des bâtiments en les implantant dans la mesure du possible hors des zones d'alea et stocker d'importants volumes d'eau au sein des sites et augmenter le lit de la Meuse en période de crues. Ceci constitue une amélioration notable par rapport à la situation actuelle.

Contact :

Pauline Bievez

+32 477 38 45 01

pauline.bievez@gov.wallonie.be